

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

CULTURE

27 / 21_178 - ACQUISITION D'UN FONDS PHOTOGRAPHIQUE POUR LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

Service pilote : Archives

Autres services concernés :

Communication

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie Pierre BOUCABEILLE

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

Par un courrier en date du 22 février 2021, monsieur Jean-Claude Souyri, collectionneur, proposait à la Ville d'Albi d'acquérir une partie de sa collection de photographies anciennes relatives à Albi.

Il s'agit de 476 photographies anciennes, datant du milieu du 19^e siècle jusqu'aux années 1960, ayant immortalisé des événements (carnaval, Tour de France, meeting d'aviation, banquets, etc.), des édifices albigeois (cathédrale, pont vieux et pont neuf, hôtel Reynes, cloître Saint-Salvy, etc.), des façades de magasins (pharmacie, garage, imprimerie, etc.) et des Albigeois dans leur vie quotidienne ou lors d'événements familiaux (mariages, communions, etc.). La plupart des clichés se présentent sous forme de plaques de verre originales ou de tirages originaux argentiques, en bon état.

Les archives municipales gèrent un fonds de quelques photographies issues des différents versements effectués par les services de la Ville (bâtiments, projets urbanistiques) mais aussi du don effectué en 2017 par l'épouse de Maurice Charbonnières. La volumétrie des fonds photographiques reste cependant faible, et il a été admis que l'acquisition du fonds Souyri les compléterait utilement et judicieusement.

Les deux parties se sont mises d'accord pour la cession par monsieur Souyri de 476 photographies pour un tarif de 3700 euros.

Compte-tenu de l'intérêt historique que présentent ces documents iconographiques, il est proposé de valider cette acquisition par un vote de l'assemblée municipale et d'autoriser madame le Maire à signer l'acte d'achat.

Par cet acte, Monsieur Souyri cédera l'intégralité des photographies et des droits afférents qui intégreront les fonds d'archives privés conservés aux archives municipales.

La Ville d'Albi s'engage à assurer la conservation des photographies, et leur communication. Elle disposera de l'ensemble des droits d'exploitation, en respect du Code de la propriété intellectuelle le cas échéant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'acquisition des 476 photographies anciennes proposées par monsieur Souyri pour un prix forfaitaire de 3700 euros l'ensemble.

AUTORISE

madame le Maire à signer tout acte concernant cette acquisition.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours Chapitre 21 article 2168 Fonction 323.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.